

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2048

19 octobre 2009

SOMMAIRE

Albatros Investment Participation S.A.	98301	Loisinaut Sàrl	98301
Aldwich S.à r.l.	98261	Lux-F.M. S.A.	98267
Back Up Services S.A.	98303	Manaco S.A.	98290
Beau Soleil Invest S.A.	98304	Maro-Invest	98265
Benelux Port Holdings S.A.	98274	Monet Investments S.A.	98304
Carolux s.à.r.l.	98291	MT Coiffure S.A.	98300
Carolux s.à.r.l.	98292	MT Coiffure S.A.	98301
Charterhouse TVC	98290	Nails & Estetica s.à r.l.	98304
Clerkenwell Sàrl	98258	Nomina S.A.	98304
Cobelfret Ferries S.A.	98265	Oberheim S.A.	98296
Codere Finance (Luxembourg) S.A.	98261	Orient International 1 S.à.r.l.	98258
Cogeco Cable GP S.e.c.s.	98258	Orient International S.à.r.l.	98261
Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l.	98265	Patrimoine & Conseils S.A.	98297
Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.	98258	PE Capital S.A.	98301
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE de NAVIGATION S.A.	98265	Pierres Naturelles S.A.	98303
Constant Capital S.A.	98290	Presidio Investments	98268
Dominus S.A.	98292	Presidio Investments	98268
Durante Business S.A.	98292	Roned Holding S.A.	98303
Etablissement Heintz S.A.	98302	Saint Christophe S.A.	98297
Eurange S.à r.l.	98303	Saint Christophe S.A.	98290
Euro-CRM Group	98268	Saint Christophe S.A.	98292
Euroports Belgium S.A.	98274	Shop2Download S.à r.l.	98261
Galaxy S.à r.l. SICAR	98268	Sireo Immobilienfonds No.6 SICAV	98301
Groupe Socota Industries	98302	Total Telecom Lux	98303
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	98297	Unitex Investment Corporation S.A.	98302
Interprogramme S.A.	98297	Unitex Investment Corporation S.A.	98302
Jacobson Properties S.A.	98304	Vino Plaisir S.à r.l.	98302
Lamech S.A.	98264	Vitesse Air Holding S.à.r.l.	98289
		Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	98272

Orient International 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 140.485.

Les comptes annuels pour la période du 16 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127671/12.

(090153551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.702.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009127672/12.

(090153561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Cogeco Cable GP S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.800.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009127673/12.

(090153567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Clerkenwell Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.740.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

COGNETAS FUND LP, a limited partnership having its registered office at Alexander House, PO Box 431, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, registered with the Companies Register of United Kingdom under number Registrar 140, duly represented by Cognetas Fund (GP) Limited acting as general partner, hereby duly represented by Me Gregory Beltrame, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to record that:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of CLERKENWELL SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.740, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated October 13th, 2000, published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 364 on May 17th, 2001 and last amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated October 13th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1373 on December 29th, 2003 (the Company);

II. the capital of the Company is set at one hundred and forty-two thousand five hundred euro (EUR 142,500.-) represented by five thousand seven hundred (5,700) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

III. the agenda of this extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company is the following:

- a) Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation;
- b) Appointment of Cognetas GP (DI) Limited as liquidator of the Company;
- c) Definition of the powers and duties of the liquidator of the Company; and
- d) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Sole Shareholder, who, duly represented, decides on the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, United Kingdom and registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110 as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute, if any, the net assets of the Company to the Sole Shareholder of the Company.

The Liquidator shall prepare both a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and a detailed report regarding the employment of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will have the broadest powers and particularly these set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, to perform his/her/its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator. The Liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxy-holders with respect to specific acts or deeds.

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator is also authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Shareholder as he/she/it deems fit.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed is estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COGNETAS FUND LP, une société en commandite ayant son siège social sis à l'Alexander House, PO Boîte 431, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro Registrar 140, dûment représentée par Cognetas Fund (GP) Limited agissant en tant qu'associé-commandité, ici valablement représentée par Me Grégory Beltrame, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de CLERKENWELL SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.740, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial Sociétés et Associations n° 364 du 17 mai 2001, modifié pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial Sociétés et Associations n° 1373 du 29 décembre 2003 (la Société);

II. le capital social de la Société est fixé à cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 142.500,-) divisé en cinq mille sept cents (5.700) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

III. l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique est libellé de la manière suivante:

- a) Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;
- b) nomination de Cognetas GP (DI) Limited en tant que liquidateur de la Société;
- c) Définition des pouvoirs et responsabilités du liquidateur de la Société; et
- d) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, qui, valablement représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, Royaume-Uni et immatriculée au registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05136110 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner instruction au Liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et, le cas échéant, distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique de la Société.

Le Liquidateur préparera à la fois un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et un inventaire détaillé portant sur l'emploi des actifs de la Société ainsi que tous documents et comptes y relatifs.

L'Associé Unique de la Société a décidé que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Liquidateur. Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à verser des acomptes sur boni de liquidation à l'Associé Unique dès qu'il le juge opportun.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. LAC/2009/39574. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127543/126.

(090153481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127674/10.

(090153570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Orient International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.275.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.836.

Les comptes annuels pour la période du 24 juin 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127670/12.

(090153547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Shop2Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 130.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127675/10.

(090153574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Aldwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 97.707.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

COGNETAS FUND LP, a limited partnership having its registered office at Alexander House, PO Box 431, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, registered with the Companies Register of United Kingdom under number Registrar 140, duly represented by Cognetas Fund (GP) Limited acting as general partner, hereby duly represented by Me Grégory Beltrame, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to record that:

I. the appearing party is the sole member (the Sole Member) of ALDWICH S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.707, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated December 11th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 69 on January 19th, 2004 (the Company);

II. the capital of the Company is set at one hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 162,500.-) represented by six thousand five hundred (6,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

III. the agenda of this extraordinary general meeting of the Sole Member of the Company is the following:

- a) Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation;
- b) Appointment of Cognetas GP (DI) Limited as liquidator of the Company;
- c) Definition of the powers and duties of the liquidator of the Company; and
- d) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Sole Member, who, duly represented, decides on the following:

First resolution

The Sole Member resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Member resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

The Sole Member resolves to appoint Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, United Kingdom and registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110 as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Member resolves that the Liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute, if any, the net assets of the Company to the Sole Member of the Company.

The Liquidator shall prepare both a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and a detailed report regarding the employment of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

The Sole Member resolves that the Liquidator will have the broadest powers and particularly these set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, to perform his/her/its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator. The Liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxy-holders with respect to specific acts or deeds.

The Sole Member resolves that the Liquidator is also authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Member as it deems fit.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed is estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COGNETAS FUND LP, une société en commandite ayant son siège social sis à l'Alexander House, PO Boîte 431, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro Registrar 140, dûment représentée par Cognetas Fund (GP) Limited agissant en tant qu'associé-commandité, ici valablement représentée par Me Grégory Beltrame, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de ALDWICH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.707, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial Sociétés et Associations n° 69 du 19 janvier 2004 (la Société);

II. le capital social de la Société est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) divisé en six mille cinq cents (6.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune; et

III. l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique est libellé de la manière suivante:

- a) Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;
- b) Nomination de Cognetas GP (DI) Limited en tant que liquidateur de la Société;
- c) Définition des pouvoirs et responsabilités du liquidateur de la Société; et
- d) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, qui, valablement représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, Royaume-Uni et immatriculée au registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05136110 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner instruction au Liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et, le cas échéant, distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique de la Société.

Le Liquidateur préparera à la fois un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et un inventaire détaillé portant sur l'emploi des actifs de la Société ainsi que tous documents et comptes y relatifs.

L'Associé Unique de la Société a décidé que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Liquidateur. Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à verser des acomptes sur boni de liquidation à l'Associé Unique dès qu'il le juge opportun.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. LAC/2009/39573 Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127535/121.

(090153495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Lamech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.697.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAMECH S.A.", ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, Rue Jean-Pierre Beicht, inscrite sous le numéro B 107.697 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 922 du 21 septembre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno MARCHAIS, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie NICOLAY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros) au montant de EUR 1.031.500,- (un million trente et un mille cinq cents euros) par la création de 100.000 (cent mille) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes;

2) Souscription et libération des 100.000 (cent mille) actions nouvelles par versement en espèces et renonciation au droit de souscription préférentiel de l'un des anciens actionnaires;

3) Modification afférente des statuts;

4) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR) à un million trente et un mille cinq cents euros (1.031.500,- EUR) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les cent mille (100.000) actions nouvellement émises, ont été entièrement souscrites par un des actionnaires actuel RIBERA S.A., moyennant des versements en espèces.

L'autre actionnaire Monsieur Bruno MARCHAIS déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million trente et un mille cinq cents euros (1.031.500,- EUR) divisé en cent trois mille cent cinquante (103.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Marchais, J-M. Nicolay, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. LAC/2009/39576. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127553/63.

(090153398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Maro-Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.927.

Le bilan au 27/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127654/10.

(090153625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.703.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009127676/12.

(090153596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**CLdN S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE de NAVIGATION S.A., Société Anonyme,
(anc. Cobelfret Ferries S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "COBELFRET FERRIES S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée sous la dénomination de "CONSEA S.A." aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 25 du 11 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.758.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 12 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1732 du 8 septembre 2009.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en "COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE de NAVIGATION S.A." ou en abrégé "CLdN S.A."

2. Modification afférente de l'article 1 des statuts

3. Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "COBELFRET FERRIES S.A." en "COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE de NAVIGATION S.A." ou en abrégé "CLdN S.A."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE de NAVIGATION S.A." ou en abrégé "CLdN S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger; sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bracke, M. Sensi-Bergami, M.-R. Bernard, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009127555/73.

(090153757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Lux-F.M. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 76.837.

L'an deux mille neuf,

Le premier octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "LUX-F.M. S.A.", ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 76837, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 857 du 23 novembre 2000,

La séance est ouverte à dix heures cinquante (10.50),

sous la présidence de Monsieur Félix BUCHLER, ingénieur diplômé, président du Conseil d'Administration, demeurant à Steinsel,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emile GILLARDIN, ingénieur diplômé, demeurant à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Dev HURPAUL, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg et Monsieur Georges KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Dissolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que la société anonyme LUX-F.M. S.A., prénommée, est dissoute par anticipation et entre en liquidation à dater de ce jour; elle n'existe plus que pour la liquidation.

Deuxième résolution

Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer deux liquidateurs.

Elle appelle à ces fonctions Monsieur Félix BUCHLER, ingénieur diplômé, administrateur, demeurant à Steinsel, et Monsieur Emile GILLARDIN, ingénieur diplômé, administrateur, demeurant à Senningerberg, les deux agissant soit conjointement soit chacun individuellement.

L'assemblée générale extraordinaire confère aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux mentionnés aux articles 144 à 148 bis inclusivement de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans les cas prévus par les articles 145 et 148, alinéa 2 de ladite loi. Ils sont dispensés de faire inventaire et pourront s'en référer aux livres et écritures de la société.

Les liquidateurs peuvent substituer tous tiers dans leurs pouvoirs mais seulement pour des objets spéciaux et déterminés.

A moins d'une délégation spéciale des liquidateurs tous les actes engageant la société en liquidation seront signés par les 2 liquidateurs ou par l'un d'eux; ils n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers de leurs pouvoirs.

Les associés décideront les émoluments des liquidateurs.

Troisième résolution

Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'assemblée donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures (11.00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. BUCHLER, E. GILLARDIN, D. HURPAUL, G. KIEFFER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation: GRE/2009/3486. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 02 octobre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009127525/67.

(090153525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127677/10.

(090153611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127695/10.

(090153613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Euro-CRM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.814.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127698/10.

(090153615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Galaxy S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 63.727.300,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of September,
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a "établissement public à caractère spécial" created pursuant to the French law of 28 April 1816, established 56, rue de Lille, F-75007 Paris, represented by Mr. Jean Bensaïd, with professional address in Paris, 56, rue de Lille, here represented by Mrs Aline Giersch, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 10, 2009;

2. KfW, a financial institution established under the public laws of Germany, with its statutory seat at PalmengartenstraBe 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, represented jointly by Mrs Gisela Von Krosigk, banker and Mr Christian Wolff, banker, both with professional address at PalmengartenstraBe 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, here represented by Mrs Aline Giersch, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 14, 2009;

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), a joint stock company (società per azioni) incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Goito, 4, I-00185 Rome, registered under the number 80199230584, represented by Mr Massimo Varazzani, here represented by Mrs Aline Giersch, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 10th, 2009;

4. Mrs Corinne Namblard, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, here represented by Mrs Aline Giersch, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 14, 2009;

5. Mr Patrick Daguët, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, here represented by Mrs Aline Giersch, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 14, 2009;

6. Mrs Sylvie Ferlet, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, here represented by Mrs Aline Giersch, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 14, 2009.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, representing the entire share capital of the investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Galaxy S.à r.l. SICAR" (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.667, incorporated pursuant to a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Luxembourg dated December 29th, 1999, published on March 28th, 2000 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) N°233 at page number 11144, amended for the last time pursuant to a deed of notary Carlo Wersandt, residing in Luxembourg on July 10th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1776 of 15 September 2009, have requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing parties represent the entirety of the share capital of the Company.

II. The Agenda of the present meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,228,750 (one million two hundred twenty-eight thousand seven hundred and fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 62,498,550 (sixty-two million four hundred ninety-eight thousand five hundred and fifty euro) represented by 2,499,942 (two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and forty-two) shares, all having a nominal value of EUR25.- per share each, to an amount of EUR 63,727,300 (sixty-three million seven hundred twenty-seven thousand three hundred euro) represented by 2,549,092 (two million five hundred forty-nine thousand ninety-two) shares, all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share each;

3. Decision to amend article 6 of the articles of association.

Such appearing parties (the Shareholders), represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 62,498,550 (sixty-two million four hundred ninety-eight thousand five hundred and fifty euro) by an amount of EUR 1,228,750 (one million two hundred twenty-eight thousand seven hundred and fifty euro) to an amount of EUR 63,727,300 (sixty-three million seven hundred twenty-seven thousand three hundred euro) by the issuance of 19,660 (nineteen thousand six hundred and sixty) new class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and 29,490 (twenty-nine thousand four

hundred and ninety) new class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Consequently, all the 49,150 (forty-nine thousand one hundred and fifty) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by CDC, CDP and KfW so that the amount of EUR 1,228,750 (one million two hundred twenty-eight thousand seven hundred and fifty euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Subscription - Payment

Corinne Namblard, Patrick Daguet and Sylvie Ferlet expressly waive their right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 49,150 (forty-nine thousand one hundred and fifty) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash as follows:

- 19,660 (nineteen thousand six hundred and sixty) new Class A Ordinary Shares have been fully subscribed by CDC;
- 19,660 (nineteen thousand six hundred and sixty) new Class B Ordinary Shares have been fully subscribed by CDP; and
- 9,830 (nine thousand eight hundred and thirty) new Class B Ordinary Shares have been fully subscribed by KfW.

As a consequence of the share capital increase, CDC holds 1,019,632 (one million nineteen thousand six hundred and thirty-two) Class A Ordinary Shares, CDP holds 1,019,632 (one million nineteen thousand six hundred and thirty-two) Class B Ordinary Shares and KfW holds 509,816 (five hundred nine thousand eight hundred and sixteen) Class B Ordinary Shares of the Company. Corinne Namblard, Patrick Daguet and Sylvie Ferlet hold together 12 (twelve) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares).

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the Shareholders of the Company decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 63,727,300 (sixty-three million seven hundred twenty-seven thousand three hundred euro) represented by 2,549,092 (two million five hundred forty-nine thousand ninety-two) shares, all having a nominal value of EUR25.-(twenty-five euro) per share each and divided into 1,019,632 (one million nineteen thousand six hundred and thirty-two) Class A Ordinary Shares, 1,019,632 (one million nineteen thousand six hundred and thirty-two) Class B Ordinary Shares, 509,816 (five hundred nine thousand eight hundred and sixteen) Class B Ordinary Shares and 12 (twelve) Class C Ordinary Shares. Up to a maximum number of 12, additional C Ordinary Shares will eventually be allocated to the Key Managers and certain MC Managers, pursuant to the terms of the Protocol for the Managers.

The capital reaches EUR 1,000,000 (one million euro) as provided under the SICAR Law, and thereafter may not be less than this amount.

Any holder of Share(s) must qualify as a well-informed investor within the meaning of Article 2 of the SICAR Law (a Well Informed Investor). For the avoidance of doubt, the managers and the other persons involved in the management of the Company are regarded as Well-informed Investors for the purpose of Article 2 of the SICAR Law."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,300 (two thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and date first written above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un établissement public à caractère spécial créé par la loi du 28 avril 1816, établi au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, représentée par M. Jean Bensaïd, ayant son adresse professionnelle au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2009;

2. KfW, une banque allemande, établie à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, représentée conjointement par Mme Gisela Von Krosigk, banquier et M. Christian Wolff, banquier, tous deux avec adresse professionnelle à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2009;

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), une société anonyme (société per azioni), régie par les lois italiennes, ayant son siège social a Via Goito, 4, I-00185 Rome et enregistrée sous le numéro 80199230584, (CDP), représentée par M. Massimo Varazzani, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2009;

4. Mme Corinne Namblard, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2009;

5. M. Patrick Daguët, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2009;

6. Mme Sylvie Ferlet, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2009.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la société d'investissement en capital à risque établie sous forme d'une société à responsabilité limitée dénommée Galaxy S.à.r.l. SICAR (la Société), régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 73 667, constituée suivant acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 1999, publié le 28 mars 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 233 à la page numéro 11144, modifié pour la dernière fois suivant l'acte du notaire Maître Carlo Wersandt, de résidence à Luxembourg en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1776 du 15 septembre 2009, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les parties comparantes représentent la totalité du capital social de la Société.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR1.228.750 (un million deux cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 62.498.550 (soixante-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante euros) représenté par 2.499.942 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-deux) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de EUR 63.727.300 (soixante-trois millions sept cent vingt-sept mille trois cents euros) représenté par 2.549.092 (deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-douze) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part sociale; et

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Les parties comparantes (les Associés), représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.228.750 (un million deux cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 62.498.550 (soixante-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante euros) à un montant de EUR 63.727.300 (soixante-trois millions sept cent vingt-sept mille trois cents euros) par l'émission de 19.660 (dix-neuf mille six cent soixante) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires A) et 29.490 (vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires B) ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 49.150 (quarante-neuf mille cent cinquante) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par CDC, CDP et KfW, de sorte que la somme de EUR 1.228.750 (un million deux cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Souscription - Libération

Mme Corinne Namblard, M. Patrick Daguet et Mme Sylvie Ferlet renoncent expressément à leur droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 49.150 (quarante-neuf mille cent cinquante) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire comme suit:

- 19.660 (dix-neuf mille six cent soixante) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A sont entièrement souscrites par CDC;
 - 19.660 (dix-neuf mille six cent soixante) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B sont entièrement souscrites par CDP;
- et
- 9.830 (neuf mille huit cent trente) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B sont entièrement souscrites par KfW.

Suite à cette augmentation de capital, CDC détiendra 1.019.632 (un million dix-neuf mille six cent trente-deux) Parts Sociales Ordinaires A, CDP détiendra 1.019.632 (un million dix-neuf mille six cent trente-deux) Parts Sociales Ordinaires B et KfW détiendra 509.816 (cinq cent neuf mille huit cent seize) Parts Sociales Ordinaires B de la Société. Corinne Namblard, Patrick Daguet et Sylvie Ferlet détiennent ensemble 12 (douze) parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales Ordinaires C).

Troisième résolution

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est de EUR 63.727.300 (soixante-trois millions sept cent vingt-sept mille trois cents euros) représenté par 2.549.092 (deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-douze) Parts Sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et divisé en 1.019.632 (un million dix-neuf mille six cent trente-deux) Parts Sociales Ordinaires A, 1.019.632 (un million dix-neuf mille six cent trente-deux) Parts Sociales Ordinaires B, 509.816 (cinq cent neuf mille huit cent seize) Parts Sociales Ordinaires B et 12 (douze) Parts Sociales Ordinaires C. Un maximum de 12 (douze) Parts Sociales Ordinaires C additionnelles pourra éventuellement être alloué aux Dirigeants-clé et à certains Cadres SG conformément aux termes du Protocole des Gestionnaires.

Le capital social atteint EUR1.000.000 (un million d'euros), tel que prévu dans la Loi SICAR sur la liste officielle des SICARs luxembourgeoises, et ne peut ultérieurement être inférieur à ce montant.

Tout détenteur de Part(s) Sociale(s) doit se qualifier en tant qu'investisseur averti dans le sens de l'Article 2 de la Loi SICAR (un Investisseur Averti). Afin d'éviter tout doute, les gérants et autres personnes impliquées dans la gestion de la Société sont considérés comme des Investisseurs Avertis pour les besoins de l'Article 2 de la Loi SICAR."

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.300 (deux mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Giersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. LAC/2009/38272. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127544/223.

(090153463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of September,
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Weather Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.414

hereby represented by Mr Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Weather Capital Special Purpose 1 S.A. (the "Company"), a public limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 620 of 17 April 2007. The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 578 of 17 March 2009.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to add to article 5 of the articles of association of the Company relating to the share capital new paragraphs 2, 3, 4 and 5 which shall read as follows:

"The authorised share capital is set at one billion five hundred million euro (EUR 1,500,000,000.-) divided into fifteen million (15,000,000) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Director or, as the case may be, the Board of Directors, is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by issuing new shares, against payment in cash or in kind and determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new shares to be issued, whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares (in cash or in kind).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such increase.

In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, whether similar to any of those or not, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre,

Par devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Weather Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.414,

représentée ici par Monsieur Alexander Koch, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2009.

Ladite procuration restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare être l'unique actionnaire de Weather Capital Special Purpose 1 S.A. (la "Société"), une société anonyme régie par les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 620 du 17 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, susnommé, du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 578 du 17 mars 2009.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Seule résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'introduire les paragraphes 2, 3, 4 et 5 suivants à l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euro (EUR 1.500.000.000,-), divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions nominatives ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

L'Administrateur, ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication de cette délégation de pouvoirs ou le renouvellement d'une telle délégation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de réaliser chaque augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature et déterminer les modalités et les conditions d'une telle augmentation et, plus spécifiquement, mais pas uniquement, le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le nombre d'actions nouvelles à émettre, que les nouvelles actions soient à émettre ou souscrire, avec ou sans prime d'émission et les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles (en espèce ou en nature).

Après chaque augmentation du capital souscrit comme décrit ci-dessus, les présents Statuts devront être modifiés pour refléter une telle augmentation.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant susnommé, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte a été dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et résidence, celui-ci a signé avec Nous notaire l'acte original.

Signé: P. DECKER, A. KOCH

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38737. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009127542/106.

(090153647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Euroports Belgium S.A., Société Anonyme,
(anc. Benelux Port Holdings S.A.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 131.235.

In the year two thousand and nine, on second of September,
before us Me Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Benelux Port Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, of 28

June 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2193 of 4 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.235 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 4 March 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 928 of 15 April 2008.

The meeting was declared open at 5.30 p.m. with Me Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Elisa FARALDO TALMON, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Remy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reclassify the existing nine hundred thirty (930) class A shares (the "Shares A") and three hundred ten (310) class B shares (the "B Shares"), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into one thousand two hundred forty (1,240) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2 To change the name of the Company to "Euroports Belgium S.A.".

3 To amend and restate entirely the articles of incorporation of the Company, without amendment to the Company's corporate object.

4 To acknowledge the resignation of certain directors of the Company from their positions of directors of the Company with immediate effect and appoint new directors of the Company.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to reclassify the existing nine hundred thirty (930) Shares A and three hundred ten (310) B Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into one thousand two hundred forty (1,240) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to "Euroports Belgium S.A.".

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend and restate the articles of incorporation entirely without amendment to the Company's corporate object as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Euroports Belgium S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease

of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

(i) to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company") and

(ii) to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. A company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary.

A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or otherwise dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organized by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 30 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The holders of Shares are together referred to as the "Shareholders".

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 10. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any member so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 12. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by any Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any Director or by any person nominated by during a meeting of the Board of Directors.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or

is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Monday of December at 02:00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted,

and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July in each year and ends on the last day of June of the next year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of Symons Management Consultancy BVBA, Geficorp SPRL, Mr Russel SMITH and Mr David ROBINSON, as directors of the Company as well as of the daily manager concerning Geficorp SPRL, with immediate effect and resolved to grant full discharge to them for the performance of their duties as far as legally possible and to confirm such discharge at the next annual general meeting.

The general meeting of shareholders further resolved to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect and for a period of six years:

- Mr Alan Shaoul, Fund Manager, born on 16 December 1971 in Manchester, United Kingdom, with professional address at 1, Love Lane, EC2 London, United Kingdom;

- Mr Richard Szufflak, Fund Manager, born on 6 August 1965 in Lille, France, with professional address at 21, boulevard de la Madeleine 75001 Paris;

- Mr Richard Jennings, Fund Manager, born on 27 March 1963 in Birmingham, United Kingdom, with professional address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr Julian Walker, Fund Manager, born on 2 July 1973 in Colchester, United Kingdom, with professional address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux septembre,

par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Benelux Port Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2193 du 4 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.235 (la "Société"). Les statuts [ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 928, en date du 15 avril 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.30 sous la présidence de Me Nicolas GAUZES, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire M^e Elisa FARALDO TALMON, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M^e Remy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Nouvelle catégorisation des neuf cent trente (930) actions existantes de catégorie A et trois cent dix (310) actions existantes de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en mille deux cent quarante (1.240) actions de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2 Changement de la dénomination sociale de la Société en "Euroports Belgium S.A."

3 Modification et refonte des statuts de la Société, sans modifier l'objet de la Société.

4 Constatation de la démission de certains administrateurs de la Société de leur position d'administrateur de la Société avec effet immédiat et de la nomination de nouveaux administrateurs de la Société.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'opérer la nouvelle catégorisation des neuf cent trente (930) actions existantes de catégorie A and trois cent dix (310) actions existantes de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en mille deux cent quarante (1.240) actions de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en "Euroports Belgium S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société, sans modifier l'objet de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Euroports Belgium S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de:

(i) fournir un financement direct ou indirect et/ou des services financiers, ainsi qu'une assistance administrative liée à ceux-ci à ses filiales ou sociétés dans lesquelles celle-ci a ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toute société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (désignées ci-après en tant que les "Sociétés Apparentées" et chacune en tant que "Société Apparentée") et;

(ii) la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces participations.

Une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par, est sous contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire, de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou comme "trustée", gardien ou fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les principes de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

La Société pourra en particulier effectuer les opérations suivantes:

Emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds, y compris mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre, certificats et autres instruments de créances ou de propriété, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée y compris mais non exclusivement par des prêts mezzanines;

Conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futures) de l'entreprise, ou par toute ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites du droit luxembourgeois;

Conclure toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, sans être limitatif, des contrats d'échange en vertu desquels la Société fournira une garantie de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

Conclure des contrats, y compris mais de manière non exclusive, des contrats d'association, de contrats de souscription, des contrats de marketing, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, se rapportant aux secteurs décrits ci-dessus.

Il est entendu qu'en aucun cas la Société n'entrera dans une opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra aussi investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou autrement effectuer tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription et d'acquisition de valeurs mobilières par participation, 'apport, souscription, prise ferme ou d'option d'achat, négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telles participations.

En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes les opérations juridiques, commerciales, techniques et financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus, sans vouloir cependant bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 30 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions (les "Actions") ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs des Actions sont désignés ci-après comme "Actionnaires".

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si un de ses membres le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par tout Administrateur. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par tout Administrateur or toute personne désignée durant le Conseil d'Administration.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de décembre à 14.00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet de chaque année et s'achève le dernier jour de juin de l'année suivante.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater la démission de Symons Management Consultancy BVBA, Geficorp SPRL, M. Russel SMITH et M. David ROBINSON, de leurs fonctions d'administrateurs et de délégué à la gestion journalière concernant Geficorp SPRL, avec effet immédiat et de leur accorder une décharge complète pour l'exécution de leurs mandats pour autant que juridiquement possible et de confirmer cette décharge lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes comme directeurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six ans:

- M. Alan Shaoul, Gérant de Fonds, né le 16 décembre 1971 à Manchester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 1, Love Lane, EC2 London, Royaume-Uni;
- M. Richard Szufiak, Gérant de Fonds, né le 6 août 1965 à Lille, France, avec adresse professionnelle à 21, boulevard de la Madeleine 75001 Paris;
- M. Richard Jennings, Gérant de Fonds, né le 27 mars 1963 à Birmingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- M. Julian Walker, Gérant de Fonds, né le 2 juillet 1973 à Colchester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, E. FARALDO TALMON, R. BONNEAU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36393. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009127545/829.

(090153911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Vitesse Air Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2009127719/12.

(090153436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Charterhouse TVC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.503.

Dépôt des comptes annuels au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2009127721/12.

(090153440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Constant Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 42.539.

Les comptes annuels au 31/03/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009127723/13.

(090153447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 80.843.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127711/12.

(090153429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Manaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.797.

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANACO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, numéro B19797, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1982, publié au Mémorial C numéro 305 du 24 novembre 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le même Maître Marc ELTER, en date des:

- 25 avril 1983, publié au Mémorial C numéro 156 du 18 juin 1983;

- 28 septembre 1983, publié au Mémorial C numéro 320 du 11 novembre 1983;
- 20 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 209 du 4 août 1988;
- 13 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 479 du 27 décembre 1990;
- 13 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 287 du 30 juin 1992;
- 15 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 415 du 24 octobre 1994;

suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 292 du 19 avril 2000; et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1739 du 15 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification du dernier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Article trois: (dernier alinéa)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2009. Relation GRE/2009/3396. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 1^{er} octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009127531/59.

(090153298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Carolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 122, route de Luxembourg.

R.C.S. Diekirch B 96.201.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009127726/13.

(090153452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Carolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 122, route de Luxembourg.
R.C.S. Diekirch B 96.201.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009127727/13.

(090153457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 80.843.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127712/12.

(090153432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Dominus S.A., Société Anonyme,
(anc. Durante Business S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.858.

L'an deux mil neuf, le seizième jour du mois de septembre.
Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DURANTE BUSINESS S.A.", avec siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 111858 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 346 du 16 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne PERUSINI, employée privée, demeurant professionnellement aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 au montant de EUR 32.300.000 par l'émission de 322.690 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

2. Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société et libération intégrale par des apports en nature consistant en 120.675 actions de EUROMUS RESIDENCIAL SA et évalué à EUR 725.467,06; en 5.000.008

actions de classe A de RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A. et évalué à EUR 4.999.997; 1.500.000 actions de HOPA SPA et évalué à EUR 3.880.077,73; et en 2.873.200 actions de FINGRUPPO HOLDING SPA en liquidation et évalué à EUR 5.047.997,87; et en une créance détenue par l'actionnaire unique de la Société sur EURODOMUS RESIDENCIAL SA, évalué à EUR 17.583.954,60, ainsi que par un apport en numéraire de EUR 31.505,74.

3. Augmentation du montant du capital autorisé aux fins de le porter à EUR 10.000.000 et renouvellement dans les mêmes conditions et termes pour une période de 5 ans à dater de la publication dans le Mémorial de la présente assemblée; présentation du rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

4. En vue de refléter les résolutions prises sous les points 1 et 2 de l'ordre du jour, modification de l'article 5 des statuts de la Société,

5. Modification de la dénomination sociale de la Société en DOMINUS S.A. et en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

6. Modification de l'exercice social de la Société qui dorénavant débutera le 1^{er} janvier et se clôturera le 31 décembre de chaque année; Clôture de l'exercice en cours qui a débuté le 1^{er} mai 2009 au 31 décembre 2009; en conséquence modification de l'article 12 des statuts de la Société.

7. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier lundi du mois de juin à 10 heures et en conséquence modification de l'article 16 des statuts de la Société.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trente-deux millions deux cent soixante-neuf mille Euros (EUR 32.269.000) afin de porter le montant du capital social actuel de la Société de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à trente-deux millions trois cent mille Euros (EUR 32.300.000) par création et émission de trois cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix (322.690) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Deuxième résolution Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique de la Société, P.I.N. S.A. avec siège social au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 64842 ici représentée par Monsieur Salvatore DESIDERIO, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé telle que mentionnée ci-avant qui déclare souscrire les trois cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix (322.690) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par des apports en nature et en espèces consistant en:

(i) un apport en nature de titres comme suit:

- 120.675 actions de EURODOMUS RESIDENCIAL SA, une société anonyme de droit espagnol, avec siège social en Espagne à 08037 Barcelone, Calle Mallorca n° 318 et immatriculée au RCS de Barcelone sous le numéro 29233 tomo, 210 folio B153781.

Le nombre total d'actions EURODOMUS RESIDENCIAL SA apportées représente 75 % du capital de celle-ci, évalué à EUR 725.467,06;

- 5.000.008 actions de RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A. une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 70004.

Le nombre total d'actions RAFFAELLO S.C.A. apportées représente 15,24% du capital de celle-ci, évalué à EUR 4.999.997;

- 1.500.000 actions de HOPA SpA, une société par actions de droit italien dont le siège social est situé en Italie à 25122 Brescia (BS) Corso Zanardelli 32 et immatriculée au RCS de Brescia sous le numéro REA BS -315154.

Le nombre total d'actions HOPA SPA apportées représente 0,1086% du capital de celle-ci, évalué à EUR 3.880.077,73; et

- 2.873.200 actions de FINGRUPPO HOLDING SpA en liquidation, société par actions de droit italien, dont le siège social est situé en Italie à 25100 Brescia (BS) Piazza Loggia, 5.

Le nombre total d'actions FINGRUPPO HOLDING SpA en liquidation apportées représente 0,48041% du capital de celle-ci, évalué à EUR 5.047.997,87.

(ii) un apport en nature d'une créance détenue par l'actionnaire unique P.I.N. S.A. de la Société, précitée sur EURO-DOMUS RESIDENCIAL SA, précitée évalué à EUR 17.583.954,60;

soit des apports en nature évalués ensemble à EUR 32.237.494,26.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 15 septembre 2009 par ALTER AUDIT S. à r.l., ici représentée par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg suivant lequel l'apport en nature des titres et de la créance mentionnés ci-dessus a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à égale valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 322.690 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100 chacune, compte tenu de l'apport en numéraire d'EUR 31.505,74. (...)"

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété juridique et économique des apports a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L'apporteur ci-dessus mentionné, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) concernant l'apport des titres mentionnés ci-dessus:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg, Italie et Espagne, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

b) concernant l'apport de la créance mentionnée ci-dessus:

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- la créance qu'il détient à l'encontre de EURODOMUS RESIDENCIAL SA, précitée est immédiatement exigible, liquide et certaine et n'a pas été précédemment attribuée; aucune personne physique ou morale autre que P.I.N. S.A., précitée n'étant en droit de recevoir le paiement de ladite créance.

(iii) et le solde par un apport en espèces de EUR 31.505,74.

Le montant de trente et un mille cinq cent cinq Euros et soixante-quatorze cents (EUR 31.505,74) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital autorisé aux fins de le porter à EUR 10.000.000 et renouvellement dans les mêmes conditions et termes pour une période de 5 ans à dater de la publication dans le Mémorial de la présente assemblée.

Restera annexé aux présentes ledit rapport du conseil d'administration, après avoir été paraphé „ne varietur" par les comparants.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente-deux millions trois cent mille Euros (EUR 32.300.000,-) représenté par trois cent vingt-trois mille (323.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de QUARANTE DEUX MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 42.300.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions"

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en DOMINUS S.A.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de DOMINUS S.A."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société de façon à ce que dorénavant l'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} mai 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier lundi du mois de juin à 10 heures et en conséquence l'article 16 des statuts de la Société.

" **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 10 heures au siège social, ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lydia SCHNEIDER, Fabienne PERUSINI, Salvatore DESIDERIO, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 septembre 2009. LAC / 2009 / 38 108. Reçu 75.-

Pr. le Receveur (signé): (Francis Sandt) Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009127546/188.

(090153351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Oberheim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBERHEIM S.A., avec siège social à L-8320 Luxembourg, Zoning Hirebusch, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 10 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 18 octobre 1994. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 26 février 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.928.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole HÉNOUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que, conformément à l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions étant toutes nominatives, les convocations à la présente assemblée ont été publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1630 du 25 août 2009 et numéro 1735 du 9 septembre 2009 et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée se réunissant sur deuxième appel, l'assemblée générale des actionnaires du 24 août 2009 n'ayant pas pu valablement délibérer en l'absence de quorum nécessaire à la tenue de telle assemblée extraordinaire en application de l'article 67-1 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa premier de l'article 3 des statuts sociaux sera modifié comme suit:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. HÉNOUMONT, S. LAHAYE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. LAC/2009/39569. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127549/57.

(090153417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 52.461.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.10.2009.

Philippe Zune

Responsable du Département Finance

Référence de publication: 2009127705/12.

(090153423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 80.843.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127710/12.

(090153426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Patrimoine & Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.373.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127701/10.

(090153620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Interprogramme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.114.

L'an deux mille neuf.

Le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERPROGRAMME S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 8114, constituée suivant acte de Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C numéro 175 du 16 novembre 1968, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à

Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C numéro 892 du 18 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation que le capital social s'élève à EUR 5.949.444,60 représenté par 152.000 actions sans désignation de valeur nominale et modification subséquente du premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre Euros et soixante Cents (EUR 5.949.444,60) représenté par cent cinquante-deux mille (152.000) actions sans désignation de valeur nominale."

2. Modification de l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Toutes les actions ont été souscrites et libérées intégralement."

3. Modification de l'article dix des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

4. Modification de l'article douze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

5. Modification du dernier alinéa de l'article dix-neuf des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 19. Dernier alinéa.** L'assemblée ne peut augmenter les engagements des actionnaires."

6. Modification du premier alinéa de l'article vingt des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à onze heures du matin."

7. Modification de l'article vingt-et-un des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou ordinaire à tenir extraordinairement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour."

8. Ajout d'un nouvel alinéa à la fin de l'article vingt-deux des statuts:

" **Art. 22. Nouvel alinéa final.** Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

9. Adoption d'un exercice social qui commence le premier janvier et qui finit le trente-et-un décembre de la même année, constatation qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le premier juillet 2009, prendra fin le trente-et-un décembre 2009 et dès lors modification du premier alinéa et du deuxième alinéa de l'article vingt-six des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 26. Premier et deuxième alinéas.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société avec un annexe contenant, en résumé, tous les engagements ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la société."

10. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social s'élève à cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre Euros et soixante Cents (EUR 5.949.444,60) représenté par cent cinquante-deux mille (152.000) actions sans désignation de valeur nominale et décide de modifier dès lors le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre Euros et soixante Cents (EUR 5.949.444,60) représenté par cent cinquante-deux mille (152.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Toutes les actions ont été souscrites et libérées intégralement."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette

réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article dix-neuf des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 19. Dernier alinéa.** L'assemblée ne peut augmenter les engagements des actionnaires."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article vingt des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à onze heures du matin."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-et-un des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou ordinaire à tenir extraordinairement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour."

Huitième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa à la fin de l'article vingt-deux des statuts:

" **Art. 22. Nouvel alinéa final.** Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'adopter un exercice social qui commence le premier janvier et qui finit le trente-et-un décembre de la même année, elle constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le premier juillet 2009, prendra fin le trente-et-un décembre 2009 et dès lors décide de modifier le premier alinéa et le deuxième alinéa de l'article vingt-six des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 26. Premier et deuxième alinéas.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société avec un annexe contenant, en résumé, tous les engagements ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la société."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; HÜBSCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2009. Relation GRE/2009/3218. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009126675/169.

(090152970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

MT Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127744/10.

(090154155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Sireo Immobiliefonds No.6 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127745/10.

(090153630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

MT Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127746/10.

(090154156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

PE Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 116.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127747/10.

(090154160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Albatros Investment Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 102.992.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009127826/14.

(090154586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Loisinaut Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 80.900.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009127833/14.

(090154591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Vino Plaisir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 128.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127822/10.

(090154483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Unitex Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.315.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127814/10.

(090153994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Groupe Socota Industries, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127812/10.

(090153990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Unitex Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.315.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127815/10.

(090153995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Etablissement Heintz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 88.278.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009127824/14.

(090154571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Total Telecom Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.190.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127804/10.

(090153649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Roned Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 84.955.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127802/10.

(090153747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Back Up Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 85.718.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127800/10.

(090153743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pierres Naturelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 63.672.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127799/10.

(090153739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Eurange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 108.085.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127797/10.

(090153736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Monet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 127.922.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127794/10.

(090153731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Beau Soleil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.966.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127793/10.

(090153702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Jacobson Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.582.

Les comptes annuels au 30.06.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127792/10.

(090153701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Nomina S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la société

NOMINA SA

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Référence de publication: 2009128115/14.

(090154394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Nails & Estetica s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 125.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127743/10.

(090154154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.